

Qui contrôle sur place ?

Au niveau national

La direction des vérifications nationales et internationales (DVNI)

Chargée du contrôle des très grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 152,4 M€ pour les ventes et 76,2 M€ pour les prestations de service), elle est composée d'une trentaine de brigades spécialisées par secteur d'activité économique et 9 brigades spécialisées dans l'expertise des systèmes comptables informatisés, soit environ 350 inspecteurs des finances publiques au total sur le terrain. La DVNI a réalisé plus de 1 360 vérifications en 2012.

La direction des grandes entreprises (DGE)

Elle gère les dossiers fiscaux des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 400 M€, et participe également, outre sa mission de gestion, à des opérations ponctuelles de contrôle sur place.

La direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF)

Elle a pour mission de contrôler dans le cadre d'un contrôle sur place, pour l'ensemble du territoire national, les dossiers des personnes physiques, les plus significatifs, tant en terme d'enjeux que de notoriété.

De manière plus récente, elle exerce une nouvelle mission consistant à assurer la couverture d'un portefeuille dédié de dossiers à très forts enjeux (DTFE). Dans ce cadre, elle assure un contrôle sur pièces corrélé revenus/patrimoine de ces dossiers en mettant en œuvre les procédures les mieux adaptées : contrôle du bureau, vérification de comptabilité, et si besoin ESFP.

Elle comprend 15 brigades (10 brigades de contrôle sur place et 5 brigades de contrôle patrimonial). En 2012, elle a réalisé 525 ESFP et 639 contrôles corrélés revenus/patrimoine.



Au niveau interrégional

Les directions spécialisées de contrôle fiscal (DIRCOFI)

Au nombre de 10, elles sont chargées du contrôle des entreprises de taille moyenne : chiffre d'affaires compris entre 1,5 M€ et 152,4 M€ pour les ventes et entre 0,5 M€ et 76,2 M€ pour les prestations de service.

Elles sont composées de 10 à 32 brigades en fonction de la zone géographique couverte (de 6 à 14 départements) et comptent au total près de 1 600 vérificateurs.

Les brigades des DIRCOFI (plus de 200) ont réalisé, en 2012, plus de 16 000 vérifications de comptabilité.

Au niveau départemental

Les directions locales

Elles ont en charge le contrôle des petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 1,5 M€ pour les ventes et 0,5 M€ pour les prestations de services).

Elles disposent de 1 à 10 brigades spécialisées soit environ 2 500 vérificateurs en poste dans plus de 300 brigades sur le territoire.

Les directions disposent également de pôles de contrôle et d'expertise (PCE) dont les agents chargés de travaux d'expertise et de programmation pour les vérificateurs, consacrent également une partie de leur temps à des opérations de contrôle sur place sous forme, le plus souvent, allégée.

En 2012, le niveau départemental a réalisé plus de 33 400 vérifications de comptabilité.

Le contrôle fiscal sur place est donc organisé selon trois niveaux présentant chacun des objectifs complémentaires, segmentés par catégorie de contribuables.

Les vérificateurs : des experts de la fiscalité

Inspecteurs des finances publiques, c'est-à-dire fonctionnaires de catégorie A, ils sont recrutés par voie de concours externe (au niveau de la licence ou plus) ou par promotion interne. Ils ont suivi une scolarité d'un an à l'école nationale des finances publiques, alternant formation théorique et pratique de haut niveau en droit, comptabilité, fiscalité.

Les inspecteurs vérificateurs qui interviennent au sein des entreprises pour réaliser un contrôle fiscal sont de l'ordre de 5 000. Ils œuvrent au sein d'une brigade de vérification généralement composée de 7 à 9 vérificateurs encadrés par un chef de brigade, cadre supérieur.